

Tel qu'il se présente, le Sénat pose un problème, car il représente l'opposé de la démocratie. Les sénateurs n'ont pas de comptes à rendre, ils ne sont pas élus, ils n'affrontent jamais le public et, comme le signalait le rapport Clarke-Campbell, de nombreux sénateurs ont des activités extérieures. Ce sont surtout des avocats et des administrateurs; ils représentent d'autres intérêts que ceux de l'électorat. Ils n'ont aucun compte à rendre. Nous n'avons aucune idée de ce qu'ils font au nom de leurs sociétés, de leurs cabinets juridiques ou de leurs maisons de publicité. Nous n'avons aucune idée de ce qu'ils font dans le cadre de leurs autres activités. Nous leur payons un salaire à plein temps, mais pourtant le comité dirigé par un ancien député libéral et un ancien député conservateur ont reconnu qu'un grand nombre d'entre eux et même la plupart se livraient à des activités extérieures.

De toute évidence, ceux qui siègent en même temps au conseil d'administration de différentes entreprises et au caucus conservateur exercent une forte influence sur la politique, l'orientation, la législation et la réglementation émanant du gouvernement comme c'était le cas pour ceux qui faisaient partie du caucus libéral. Nous ne savons jamais ce qu'ils disent. Un certain sénateur siège au conseil d'administration de l'Inco et un autre à celui de la Banque de Montréal. Nous savons que des sénateurs font partie du conseil d'administration de telle ou telle société, mais nous n'avons aucune idée de ce qu'ils disent à leurs amis du cabinet ou de la façon dont ils utilisent leur influence au caucus. Autrement dit, le Sénat va à l'encontre de la loi de la populace, de la démocratie et de la transparence gouvernementale.

Comme il me reste très peu de temps, je voudrais parler du rôle qui devrait être réellement celui du Sénat, tel que le conçoivent beaucoup de gens. Il est là pour examiner de plus près les lois que nous avons peut-être adoptées trop rapidement à la Chambre des communes. Quiconque a étudié le rôle, les fonctions et le travail accompli par le Sénat sait qu'il ne remplit pas sa mission. En moyenne, le Sénat consacre moins de trois jours à un projet de loi. Le rapport Clarke-Campbell indiquait que, depuis six ans, le Sénat avait siégé en moyenne 66 p. 100 du temps où la Chambre des communes avait siégé. La plupart d'entre nous se souviennent de cas de ce genre: la Chambre étudie pendant des semaines sinon des mois, une mesure législative controversée; cette dernière est renvoyée à un comité spécial ou permanent devant qui comparaissent des témoins venant de toutes les régions du pays. Dans certains cas, le comité tient des audiences aux quatre coins du pays. Après avoir entendu les témoignages et examiné le projet de loi article par article, il lui apporte parfois des modifications et des améliorations, après quoi, il le renvoie à la Chambre des communes où il est de nouveau débattu. Le projet de loi est ensuite envoyé au Sénat où il franchit toutes les étapes en deux heures. On ne peut vraiment pas dire que le Sénat se livre à une réflexion sérieuse.

Je propose son abolition. Je ne proposerai pas de résolution en ce sens. Tout le monde connaît la position du Nouveau parti démocratique. Néanmoins, nous n'avons pas vraiment besoin de Sénat pour le moment. Le Sénat ne compte pas vraiment pour les Canadiens depuis une centaine d'années. Il ne joue

La constitution

pas de rôle efficace en ce qui concerne la supervision des mesures législatives, et les modifications proposées par le gouvernement n'y changeront rien. Je sais que c'est vrai.

● (1540)

Je voudrais mentionner ici combien de temps le Sénat a siégé au cours de la période écoulée entre le 23 avril et le 30 mai 1985. Comme le savent tous les députés, le Sénat ne siège que trois jours par semaine. Le 23 avril, le Sénat a siégé une heure et dix minutes; le 24 avril, une heure et 40 minutes; le 25 avril, une heure et cinq minutes; le 30 avril, deux heures et cinq minutes; le 1^{er} mai, vingt minutes; une heure et vingt minutes le 2 mai; une heure et vingt minutes le 7 mai; une heure et quinze minutes le 8 mai; une heure et quarante-cinq minutes le 9 mai; une heure et vingt minutes le 14 mai; une heure et quarante minutes le 15 mai; une heure et quarante minutes le 16 mai; cinquante minutes le 28 mai et une heure par jour les 29 et 30 mai.

Ce sont là les chiffres pour cinq semaines consécutives de délibérations du Sénat. Ce ne sont certes pas des chiffres compliqués. Il y a là au total une vingtaine d'heures. On nous dit qu'il nous faut déboursier \$30,000 de l'heure pour maintenir le Sénat. Même les sénateurs ne croient pas qu'il leur est nécessaire de revoir les projets de loi. Ils ne croient pas avoir un rôle véritable à jouer. Ils ont à peine fini leur prière qu'ils ajournent leurs travaux. Le Sénat n'est pas une assemblée vouée à la réflexion sérieuse. Ils ne jouent aucun rôle législatif véritable et cela, depuis longtemps. Débarrassons-nous donc de cette chambre du népotisme! Débarrassons-en notre régime démocratique et créons une chambre dont les membres soient élus par les Canadiens et comptables envers eux.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Valcourt: Monsieur le Président, j'ai une question pour mon collègue du Nouveau parti démocratique et c'est la suivante: Étant donné les remarques qu'il vient de faire, étant donné que durant cinq semaines consécutives l'autre Chambre n'a siégé que 20 heures, étant donné que, selon sa logique, le Sénat canadien ne répond à aucun besoin dans ce pays-ci, et étant donné qu'il a un droit de veto absolu sur toutes les lois que la Chambre des communes peut adopter, est-ce qu'il pourrait expliquer par quelle logique il peut s'opposer à cette résolution de ne lui donner qu'un veto suspensif? Parce que, et il devrait le reconnaître, pour abolir le Sénat, comme le Nouveau parti démocratique voudrait le faire, il faudrait... obtenir un consensus dans le pays... aucune personne raisonnable, même si c'est un député du Nouveau parti démocratique... le député devrait réaliser qu'il n'est pas «obtenable». On ne peut pas avoir ce consensus.

Or, comment peut-il s'opposer... tout au moins, si on ne lui donnait qu'un veto suspensif, il ne pourrait pas frustrer la volonté du Parlement élu.

[Traduction]

M. Murphy: Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait soulevé cette question. Cela me permet de continuer à traiter des problèmes que pose le Sénat. Ce que le gouvernement propose n'a absolument rien du changement. Cela n'est pas tellement une réforme.